

# Clim'Actu

La Newsletter du Plan Climat du SCoT des Vosges Centrales  
2<sup>E</sup> SEMESTRE 2015

# 8

## Les scientifiques restent en état d'alerte malgré une baisse des émissions de CO<sub>2</sub>

On peut se réjouir que les efforts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont désormais observables. Le 13 mars 2015, l'Agence internationale de l'énergie a annoncé que l'augmentation des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion des énergies fossiles s'était arrêtée en 2014 pour se stabiliser au même niveau qu'en 2013.

« Mais stabiliser le taux des émissions des gaz à effet de serre n'est pas suffisant pour empêcher le changement climatique », a souligné l'Agence américaine océanique et atmosphérique (NOAA). Les données de la NOAA montrent que le taux de concentrations de CO<sub>2</sub> mondial ne cesse d'augmenter pour atteindre pour la première fois en 2015 le seuil significatif des 400 parties par million (ppm). Jusqu'à la révolution industrielle et le recours massif aux énergies fossiles, ce taux n'avait pas dépassé les 300 ppm durant au moins 800 000 ans.

Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la réduction nécessaire des émissions mondiales de gaz à effet de serre doit atteindre -70% en 2050 par rapport à leur niveau de 2010 pour maintenir la hausse moyenne des températures en dessous de 2 °C.

Source : extrait de l'article publié le 06/05/15 dans le journal *Le Point* : « La concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère atteint un niveau record »

## COP 21 : entre espoir et désillusion

PARIS2015  
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE  
COP21-CMP11

La 21<sup>e</sup> conférence des parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre, doit aboutir à un nouvel accord

international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de limiter le réchauffement mondial à 2 °C.

L'évènement sera-t-il un nouveau concours d'apparences, aboutissant comme en 2009 à Copenhague à un texte a minima ? Ou l'accord final constituera-t-il un véritable tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique ? A 6 semaines de la conférence, 146 pays ont déjà affiché leur volonté de réduction des gaz à effet de serre, ce qui représente 85% des émissions mondiales. Le caractère contraignant ou non de l'accord sera déterminant, sous réserve du suivi de l'effectivité des mesures des États et de l'évaluation de leurs effets.

La bonne nouvelle demeure du côté de la société civile et de la sensibilité croissante de l'opinion publique mondiale.

Plus d'info. : [www.rac-f.org/Comprendre-la-Conference-de-Paris-sur-le-climat](http://www.rac-f.org/Comprendre-la-Conference-de-Paris-sur-le-climat) et sur [macop21.fr](http://macop21.fr)

## Les Vosges Centrales vers un Territoire à Energie Positive ?!



Le SCoT des Vosges Centrales, la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de communes de Moyenne Moselle ont été labellisés « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » par les services de l'Etat. Cette reconnaissance apportera des moyens supplémentaires aux collectivités (jusqu'à deux millions d'euros par intercommunalité) pour relever le défi du changement climatique, mais aussi de la lutte contre la précarité énergétique, de l'emploi et de l'économie locale grâce aux opérations d'économie d'énergie, au développement des énergies renouvelables et de l'éco-mobilité.

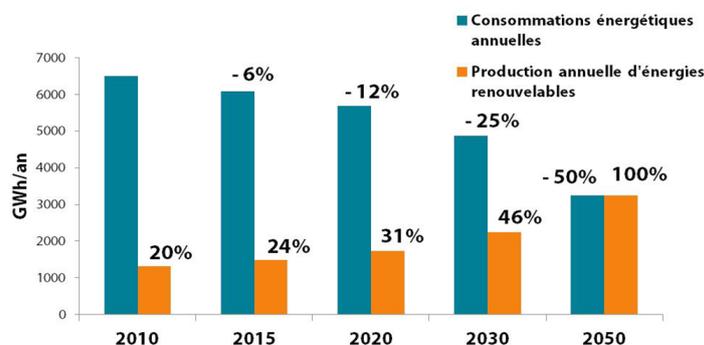
Les travaux menés actuellement dans le cadre de la révision du SCoT visent à renforcer la prise en compte de ces enjeux dans les documents d'urbanisme. L'objectif du futur SCoT révisé est de partager une stratégie territoriale qui encourage l'excellence énergétique et environnementale pour tout projet d'aménagement, dans une logique de complémentarité, de solidarité et de coopération territoriale.

Par la lecture de ce *Clim'Actu*, je vous encourage à poursuivre vos efforts en faveur de la transition énergétique.

**Michel HEINRICH**  
Président du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

## Vers l'autonomie énergétique du territoire basée sur les énergies renouvelables locales

Réduction des consommations énergétiques par rapport à 2010 et couverture des besoins par les énergies renouvelables en 2050



Au sens de la loi, un Territoire à Energie Positive est « un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux » (Art. 1 Loi n°2015-922).

Le diagramme ci-dessus illustre un des scénarios permettant de programmer le rythme de transition énergétique du territoire vers un Territoire à Energie Positive. Ce dernier a été discuté dans le cadre du travail prospectif de révision du SCoT.

## La loi de transition énergétique en bref

La loi relative à la *Transition Énergétique pour la Croissance Verte* a été adoptée le 17 août 2015. Elle fixe les objectifs de la politique énergétique nationale (voir ci-contre). La **stratégie nationale bas carbone**, retraduit ces objectifs en **budgets carbone** quinquennaux. Une **programmation pluriannuelle de l'énergie** précisera les

conditions de mise en oeuvre en terme de mix énergétique et d'équilibrage des réseaux. La loi rassemble une série de dispositions d'application immédiate et de mesures à venir, dont les décrets d'application sont attendus pour la fin de l'année.

### Planification territoriale :

- réalisation obligatoire d'un *Plan Climat-Air-Energie Territorial* au niveau de chaque intercommunalité ; ce dernier peut être réalisé à l'échelle du SCoT dès lors que tous les EPCI lui transfère leur compétence d'élaboration dudit plan (Art. 188) ;

### Bâtiment :

- obligation de rénovation des logements dont la consommation est supérieure à 330 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>/an (*étiquette F du DPE*) (Art.5); elle sera élargie à partir de 2020 et renforcée tous les 10 ans (Art.17) ;
- déploiement de la norme *Bâtiment à Energie Positive* (BEPOS, soit 20% plus économe que la RT2012, autonome en énergie renouvelable et recourant aux matériaux bio-sourcés) pour toute construction neuve à partir de 2020 et incitée dès aujourd'hui pour les maîtres d'ouvrage publics (Art.8) ;

### Urbanisme :

- possibilité de conditionner l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation ou l'aménagement de certains secteurs au respect de performances énergétiques et environnementales renforcées, ou à une production minimale d'énergie renouvelable (Art.8) ;
- possibilité d'accorder des dérogations aux règles d'urbanisme qui feraient obstacle aux travaux de rénovation ou des bonifications de constructibilité pour les BEPOS et les réalisations exemplaires (Art.8);
- possibilité de réduire la surface obligatoire d'aire de stationnement en contrepartie d'une mise à disposition de véhicules propres en auto-partage (Art.42) ;

### Energies renouvelables et réseaux :

- possibilité donnée aux collectivités de participer au capital d'une société, dont l'objet est la production d'énergies renouvelables (Art.109) ;
- simplification des procédures pour les parcs éoliens (Art.138-143)

### Mobilité :

- part obligatoire de 20% de véhicules propres dans le renouvellement des flottes des collectivités (Art.35) ;
- constructions ou travaux sur parkings conditionnés à l'équipement de bornes de recharge et de range-vélos (Art.41)
- possibilité de compléter le *Schéma Régional de l'Intermodalité* par un *Plan de Mobilité Rurale* (Art.55)...

## Faites la promotion des alternatives à la voiture sur votre site web

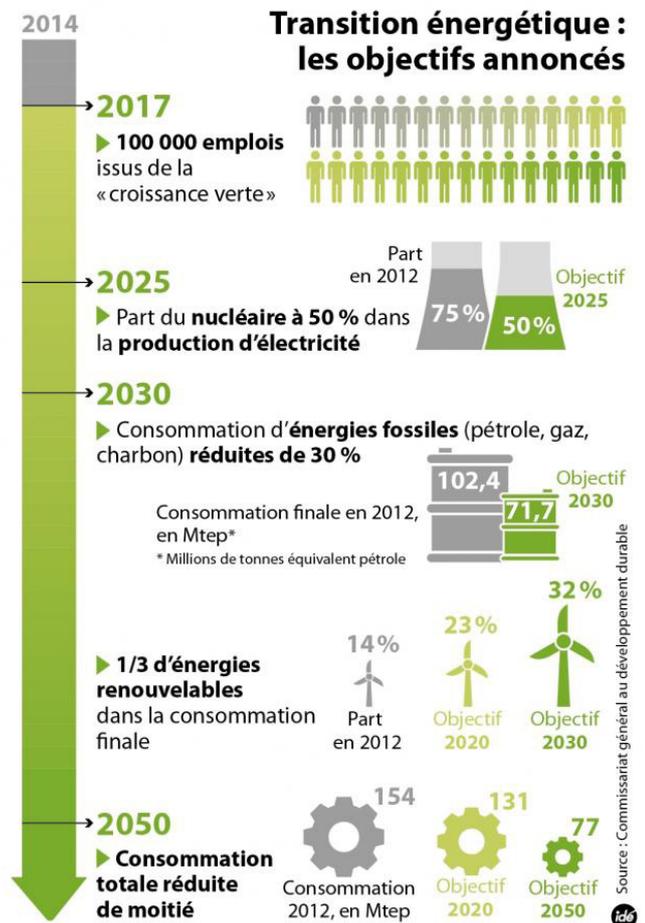
La plateforme *Coeur des Vosges Mobilité* recense tous les modes de transport développés sur le territoire : bus, train, taxi, modes doux et covoiturage. Mais pour que le covoiturage se développe, pour que l'offre et la demande de trajets entre conducteurs et passagers coïncident, l'outil doit être largement connu du grand public. Comme plusieurs communes l'ont déjà fait sur leur site Internet, vous aussi, faites installer le *widget ci-contre* sur votre page d'accueil pour promouvoir les alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Plus d'info. : [www.coeur-vosges-mobilite.fr/covoiturage/widget](http://www.coeur-vosges-mobilite.fr/covoiturage/widget)

Départ : Sanchey, France  
 Destination : Golbey, 4 rue Louis Meyer, Frai  
 Date : 19/02/2015  
 Heure : 11:55  
 +/- : 30 min



**Clim'Actu** : Newsletter du Plan Climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales produite en interne et éditée en 300 exemplaires.  
**Directeur de publication** : Michel HEINRICH, Président du Syndicat.  
**Illustration** : Antonio GACIA, Imagerie d'Epinal.



## Date butoir du prochain dépôt de CEE : 13 novembre 2015

Le Syndicat du SCoT appelle ses collectivités adhérentes à se manifester au plus tôt pour le prochain dépôt de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE). Pour mémoire, les factures acceptées sont celles de moins d'un an, plus précisément, des travaux facturés après le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Contactez dès maintenant le *Conseiller Énergie Partagé (CEP)* de l'ALEC Epinal Centre Vosges :  
 M. Mathieu Chassier : 06 48 41 33 82

## Le SCoT rejoint le réseau des Territoires à Énergie Positive

100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

Depuis l'été, le Syndicat adhère au réseau des *Territoires à Énergie Positive*, déclinaison française du réseau européen *Rurener*, animé par l'association du Cler, précurseur de la démarche en France et rassemblant les premières collectivités engagées dans la démarche. L'adhésion au réseau permet un affichage de la démarche du SCoT au niveau national, l'accès à la mise à disposition d'outils opérationnels et d'espaces d'échanges pour bénéficier de retours d'expériences.

Chaque année depuis 2011, le réseau organise les rencontres nationales « *Energies & territoires ruraux : vers des territoires à énergie positive* ».

Pourquoi ne pas organiser l'accompagnement d'une délégation d'élus des Vosges Centrales lors des prochaines rencontres ?

Plus d'info. : [www.territoires-energie-positive.fr](http://www.territoires-energie-positive.fr)